

Avis de sécurité-incendie

Pour les maisons, les appartements et les entreprises

Mise en garde / Avertissement

Lorsque l'électricité est coupée, utilisez avec prudence les appareils de remplacement pour l'éclairage, la cuisson et le chauffage. Lisez soigneusement les renseignements qui suivent et prenez les précautions nécessaires pour vous assurer que tout le monde est en sécurité.

Avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone

Ces avertisseurs sont essentiels à la sécurité de votre famille. S'il y a une panne de courant, les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone qui sont reliés à la source d'électricité de votre logement ne fonctionneront pas à moins qu'ils ne soient équipés de piles de secours. Vérifiez le bon fonctionnement de vos avertisseurs.

Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone à pile à chaque étage de votre logement. C'est à vous d'informer votre propriétaire que votre logement est sans électricité.

Plan d'évacuation et de communication d'urgence

Expliquez à toutes les personnes qui vivent chez vous quelles sont les règles de sécurité-incendie. Effectuez régulièrement le contrôle de sécurité de chaque pièce et surveillez particulièrement les enfants et les personnes âgées. Assurez-vous que tout le monde sait qu'il faut quitter le bâtiment immédiatement en cas d'incendie. Faites des exercices d'évacuation des lieux. Assurez-vous d'avoir au moins un téléphone (pas un téléphone sans fil) qui fonctionne en cas de panne de courant.

Chauffage et cuisson

Assurez-vous que les éléments de la cuisinière électrique, les fours, bouilloires, poêles à frire, fers à repasser, sèche-cheveux, etc. sont ÉTEINTS ou débranchés pour éviter qu'un incendie ne se déclare lorsque le courant est rétabli.

Réfléchissez bien avant d'installer un appareil de chauffage à combustible chez vous. Les appareils qui brûlent un combustible ont besoin d'oxygène pour bien fonctionner et d'une bonne aération pour éliminer les produits de combustion mortels. Les appareils alimentés au gaz naturel, au propane, au mazout, au kérosène, au charbon, au charbon de bois, à l'essence ou au bois produisent du monoxyde de carbone. Ce gaz, qui est incolore, inodore et n'a pas de saveur, peut être mortel.

Un message de sécurité publique du **Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels**

Pour obtenir d'autres conseils de sécurité-incendie, communiquez avec le service d'incendie local.



This document is available in English.

Autres dispositifs d'éclairage

- Pour limiter les risques d'incendie, utilisez des lampes de poche ou des bâtons chimioluminescents à la place de bougies ou de lanternes.

Allumettes et briquets

- Gardez les allumettes et briquets hors de la vue et de la portée des enfants, de préférence sous clé.

Bougies

- Placez les bougies dans des chandeliers stables protégés par un manchon de verre.
- Placez les bougies à l'écart de tous matériaux combustibles (rideaux, papier, etc).
- Placez-les hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Évitez de marcher ou de vous rendre dans un placard ou un autre endroit semblable pour y chercher quelque chose en tenant une bougie allumée.
- Éteignez les bougies lorsque vous quittez une pièce ou que vous allez vous coucher.
- Ne laissez jamais une bougie allumée sans surveillance.

Lanternes et lampes à huile

- Placez les lampes et les lanternes dans un endroit sûr où elles ne risquent pas d'être renversées par les enfants ou les animaux domestiques.
- Éloignez-les des matières combustibles et des endroits exposés au vent.
- Remplissez les lampes et les lanternes à l'extérieur, loin de toute matière combustible et des gens.
- Assurez-vous que toutes les lampes sont éteintes avant d'aller vous coucher.

Radiateurs indépendants portatifs

- N'utilisez que des radiateurs portatifs qui ont été conçus pour un usage à l'intérieur et, où applicable, pour la maison.
- Avant d'utiliser le radiateur, lisez les recommandations du fabricant et suivez les instructions à la lettre. N'utilisez que le combustible qui convient à l'appareil.
- Lorsque le radiateur est allumé, assurez-vous que la pièce où il se trouve est bien aérée en entrouvrant une fenêtre.
- Avant de faire le plein, éteignez le radiateur, attendez qu'il ait refroidi et emportez-le dehors pour le remplir.
- Gardez tous les radiateurs à au moins un mètre (trois pieds) de distance des matières combustibles, telles que tentures, rideaux, tapis, et mobilier.
- Éteignez les radiateurs indépendants portatifs lorsque vous quittez la pièce et avant d'aller vous coucher.

Poêle à bois et foyers

- Si vous n'avez pas utilisé votre foyer ou poêle à bois depuis longtemps, faites-le d'abord inspecter par un professionnel. Une cheminée obstruée ou endommagée pourrait causer un incendie ou l'accumulation de monoxyde de carbone dans le bâtiment.
- Videz toujours les cendres dans un contenant en métal équipé d'un couvercle et gardez-les dehors, loin de toute matière combustible.

Les barbecues au propane et au charbon de bois ne doivent être utilisés qu'en plein air. Ne les amenez jamais à l'intérieur.

Perte de chaleur

Lorsque le système de chauffage d'un bâtiment ne fonctionne pas, l'approvisionnement en eau, les installations sanitaires, les systèmes des gicleurs, les extincteurs d'incendie portatifs, et le réseau de canalisation et de robinets d'incendie armés, entre autres, peuvent geler. Le gel peut rendre ces dispositifs inopérants et causer des dommages. Prenez les précautions nécessaires pour éviter que cela ne se produise.

Génératrices portatives

- Les génératrices portatives ne doivent être utilisées qu'à l'extérieur. Choisissez soigneusement l'emplacement qui convient à l'extérieur pour éviter que les émanations ne pénètrent dans le bâtiment.
- Éloignez les génératrices et gaz chauds des matières combustibles.
- Le carburant nécessaire pour alimenter la génératrice doit être entreposé à l'extérieur dans un contenant approuvé et à bonne distance du bâtiment et de la génératrice.
- Débranchez la génératrice et laissez-la refroidir avant de faire le plein. Suivez les recommandations du fabricant.
- Engagez un électricien ou un entrepreneur en électricité agréé pour installer l'appareil et faites inspecter l'installation par l'Office de la sécurité des installations électriques.

Systèmes de sécurité-incendie et de protection des personnes

Sans électricité, les systèmes de sécurité-incendie et de protection des personnes risquent de ne pas fonctionner comme ils le devraient. Le système d'alarme-incendie, le système de communication vocale, l'éclairage d'urgence, les systèmes de gicleurs, le réseau de canalisation et de robinets d'incendie armés, et autres dispositifs de sécurité-incendie et de protection des personnes ont besoin d'électricité pour fonctionner convenablement. Certains systèmes de sécurité-incendie et de protection des personnes ont une source secondaire d'alimentation constituée de batteries d'accumulateurs ou de piles. Lorsque cette source de secours sera épuisée, le système ou l'équipement ne fonctionnera plus. Le **Code de prévention des incendies de l'Ontario, Règl. de l'Ont. 388/97 tel que modifié, stipule que ces systèmes doivent être maintenus en état de fonctionnement en tout temps**. Si le courant n'est pas rétabli rapidement ou en l'absence d'une source électrique de secours, un incendie pourrait se déclarer et mettre en danger la sécurité et les biens des occupants.

Autres mesures

Lisez avec soin le plan de sécurité-incendie approuvé du bâtiment. Les occupants doivent connaître les mesures à prendre pour assurer la sécurité-incendie et la protection des personnes. S'il y a lieu, communiquez avec le responsable de la sécurité-incendie de la localité pour déterminer les mesures de rechange approuvées. Il faut mettre en pratique ces mesures pour assurer la sécurité des occupants du bâtiment lorsque les systèmes de sécurité-incendie et de protection des personnes ne fonctionnent pas ou sont défectueux.